

July 26, 2017

Andrew J. Hatnay  
ahatnay@kmlaw.ca

VIA MAIL

Dear Sir/Madam:

**Re: Sears Canada Inc. – Proceedings under the *Companies' Creditors Arrangement Act*, R.S.C., 1985, c. C-36 ("CCAA")**  
**Representation of Retirees and certain Active and Former Employees**  
**Sears Canada Inc. Registered Retirement Plan (the "Sears Pension Plan")**

On June 22, 2017, Sears Canada Inc. ("**Sears Canada**") applied to court and obtained protection from its creditors under the CCAA. Mr. Justice Hainey of the Ontario Superior Court of Justice (Commercial List) (the "**CCAA Court**") issued an initial CCAA Order on the basis that Sears Canada demonstrated it is insolvent, meaning that its liabilities exceed its assets.

The CCAA Court appointed the firm of FTI Consulting Canada Inc. as the Monitor in the CCAA proceedings. Generally, the Monitor's role is to monitor the company's activities while it is under CCAA protection, issue reports to the court, and interact in a fair and even-handed manner with the creditors and other stakeholders of Sears Canada on the issues that arise throughout the proceeding.

Also at the hearing on June 22, 2017, the CCAA Court appointed our firm as Representative Counsel to all retirees of Sears Canada. The court directed that the terms of a Representation Order be prepared which would be issued by the court at a later date. Following negotiations on the terms of that order, the court issued the Representation Order on July 13, 2017.

Under the Representation Order, three retirees Ken Eady, Larry Moore, and Bill Turner (the "**Representatives**"), were appointed as the representatives of all non-unionized retirees, active employees<sup>1</sup>, and former employees of Sears Canada in the CCAA proceedings, with respect to:

- a) pension benefit entitlements under the Sears Pension Plan, and any other pension or retirement plan of Sears Canada; and
- b) retiree medical benefits, dental benefits, life insurance benefits, and supplemental pension benefits (for certain retirees), (collectively, known as "Other Post-Employment Benefits", or "**OPEBs**").

---

<sup>1</sup> The firm of Ursel Phillips Fellows Hopkinson LLP was appointed as Representative Counsel to represent the non-union active and terminated employees in respect of employment matters, including severance.

# KOSKIE MINSKY

Generally, the role of Representative Counsel in the CCAA proceedings is to represent, advance the interests, and protect the rights of all members who are subject to the Representation Order in the CCAA proceedings.

A copy of the Representation Order can be obtained from the Monitor's website at: <http://cfcanda.fticonsulting.com/Searscanada/default.htm>, and our firm's website at: <http://www.kmlaw.ca/searsrepcounsel>.

Pursuant to the terms of the Representation Order, Sears Canada is ordered to pay the legal fees of Representative Counsel. You do not have to pay any legal costs.

Under paragraph 6 of that Order, if you do not wish to be represented by the Representatives and Representative Counsel, you must complete the Opt-Out Notice in the form enclosed in this letter **before September 8, 2017**. If you opt out, you may retain your own lawyer at **your own expense**. Please send the Notice to:

**FTI Consulting Canada Inc., the Monitor of Sears Canada**

TD Waterhouse Tower  
79 Wellington Street West  
Suite 2010, P.O. Box 104  
Toronto, ON, M4K 1G8

Fax: 416-649-8101

Attention: Jim Robinson

***Notice of suspension of health and life insurance benefits***

On July 5, 2017, the company filed a motion before the court for a hearing on July 13, 2017 for authorization that it immediately stop paying OPEBs and monthly special payment contributions that it owes to the Sears Pension Plan.

After extensive negotiations, Representative Counsel and counsel to Ontario government reached a multi-party settlement with the company, its lenders, the Monitor and other parties to postpone the suspensions so that the above payments do not stop immediately but would continue to be paid for three more months, i.e. until September 30, 2017.

The terms of the Settlement are reported in the Monitor's Supplement to the First Report dated July 12, 2017, which is posted on the Monitor's website noted above.

***a) Health and Dental Benefits***

Please take notice that **immediately after September 30, 2017** your post-retirement health and dental benefits with Sears Canada will cease. **All claims must be submitted and received by Sears Canada by October 1, 2017.** We encourage you to take preparatory steps such as locating replacement health benefits coverage before the suspension of these benefits on October 1, 2017.

# KOSKIE MINSKY

## *b) Life Insurance Benefits*

Sears Canada will continue to make life insurance premium payments under its group life insurance policy with Sun Life until September 30, 2017. **As the October premium payment will not be made, life insurance coverage will terminate as of the end of the 31 day grace period under the policy i.e. October 31, 2017.** We encourage you to take preparatory steps such as locating alternate life insurance coverage before this coverage is terminated on October 31, 2017.

Following the obtaining of CCAA protection, the company has also done the following:

- a) obtained additional financing from lenders known as "Debtor-in-Possession" lenders ("DIP") for its activities while under CCAA protection;
- b) obtained court approval to conduct a sales process known as the "Sales and Investment Solicitation Process ("SISP") for the company to sell itself as a whole or in parts; and
- c) received permission from the Court to close a number of stores across Canada and conduct liquidation sales for those stores.

## *The Sears Pension Plan is underfunded*

According to the actuarial valuation report as at December 31, 2015 the Sears Canada Plan is underfunded on a wind up basis by \$266.8 million. This means that if the Plan is terminated (i.e., wound up) without that amount being paid into the plan, there will be insufficient assets to continue to pay the full monthly pension benefits, and that benefits will likely be reduced in the future by a certain percentage. We are monitoring this situation closely, analyzing legal strategies and working with the Representatives and other relevant parties. We will report to you further on the status of the Sears Canada Plan.

## *Request for documentation*

We will be requesting pension and benefit plan documentation from Sears Canada relating to the Sears Pension Plan and OPEBs. We also ask that you send to us copies of any relevant documents you have that pertain to your personal and individual pension and benefits entitlements from Sears Canada. These can include, for example, individual employment contracts and correspondence between you and the company. Please send copies of any such documents to us as soon as possible at the coordinates:

### **Via post:**

Sears Canada Inc. – CCAA Proceeding  
Representation of Non-Union Retirees, Active and Former Employees  
c/o Communications Department  
Koskie Minsky LLP  
20 Queen Street West, Suite 900  
Toronto, ON M5H 3R3



# KOSKIE MINSKY

Via e-mail: [searsrepcounsel@kmlaw.ca](mailto:searsrepcounsel@kmlaw.ca)

Via facsimile: 416-977-3316

## *Next Steps*

For the next several weeks, the company will be proceeding with the sales process under the SISP. As part of the Settlement mentioned above, the Representatives and Representative Counsel will be provided with financial data, cash flows, and regular updates on the sales process on a confidential basis so that we can monitor the financial situation of the company. We have engaged a financial advisor (Ernst & Young Inc.) to provide specialized financial advice to us about the performance of the company as it proceeds in the SISP.

We will provide updates to you as the CCAA proceeding moves forward, and will post updates on our firm website for Sears Canada retirees and employees.

You can access our firm website at [www.kmlaw.ca/searsrepcounsel](http://www.kmlaw.ca/searsrepcounsel) for information, call our toll-free hotline at **1-800-244-7120**, or e-mail us at [searsrepcounsel@kmlaw.ca](mailto:searsrepcounsel@kmlaw.ca) if you have any questions or concerns.

We trust the above is satisfactory at this time. If you have any questions with respect to the above, please do not hesitate to contact us.

Yours truly,

**KOSKIE MINSKY LLP**



Andrew J. Hatnay

AJH:vdl/encl.

- c Ken Eady, Bill Turner, Larry Moore  
Gus Tertigas, *Ernst & Young*  
Mark Zigler, Natercia McLellan (Communications Manager), *Koskie Minsky LLP*



Le 26 juillet 2017

Andrew J. Hatnay  
ahatnay@kmlaw.ca

PAR LA POSTE

**Objet : Sears Canada Inc. – Instance en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. 1985, c. C-36 (« LACC »)  
Représentation des retraités et de certains employés actifs et anciens employés  
Régime de retraite agréé de Sears Canada Inc. (le « régime de retraite de Sears »)**

Madame, Monsieur,

Le 22 juin 2017, Sears Canada Inc. (« **Sears Canada** ») a demandé au tribunal la protection contre ses créanciers en vertu de la LACC, ce qui lui a été accordé. M. le juge Hailey de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « **Cour** ») a rendu une ordonnance initiale en vertu de la LACC après que Sears Canada a démontré qu'elle était insolvable, c'est-à-dire que ses passifs dépassent ses actifs.

La Cour a nommé le cabinet FTI Consulting Canada Inc. à titre de contrôleur dans l'instance en vertu de la LACC. En règle générale, le rôle du contrôleur est de faire le suivi des activités de la société pendant qu'elle bénéficie de la protection de la LACC, de remettre des rapports au tribunal et de dialoguer de façon juste et équitable avec les créanciers et les autres parties concernées de Sears Canada à propos des questions soulevées pendant l'instance.

À l'audience du 22 juin 2017, la Cour a également nommé notre cabinet à titre de conseillers juridiques des représentants pour tous les retraités de Sears Canada. Le tribunal a ordonné la préparation des modalités d'une ordonnance de représentation qui serait rendue par le tribunal à une date ultérieure. À l'issue de négociations concernant les modalités de cette ordonnance, le tribunal a rendu l'ordonnance de représentation le 13 juillet 2017.

Aux termes de l'ordonnance de représentation, trois retraités, soit Ken Eady, Larry Moore et Bill Turner (les « **représentants** »), ont été nommés à titre de représentants de tous les retraités, employés actifs<sup>1</sup> et anciens employés non syndiqués de Sears Canada aux fins de l'instance en vertu de la LACC relativement à ce qui suit :

- a) le droit à des prestations de retraite aux termes du régime de retraite de Sears et de tout autre régime de retraite de Sears Canada;
- b) les avantages des retraités au titre des soins de santé et dentaires, de l'assurance-vie et du régime complémentaire (pour certains retraités) (appelés collectivement les « **autres avantages postérieurs à l'emploi** »).

---

<sup>1</sup> Le cabinet Ursel Phillips Fellows Hopkinson LLP a été nommé à titre de conseillers juridiques des représentants pour représenter les employés dont l'emploi a pris fin et les employés actifs non syndiqués relativement aux questions liées à leur emploi, y compris les indemnités de départ.

En règle générale, le rôle des conseillers juridiques des représentants dans l'instance en vertu de la LACC est de représenter tous les membres qui sont visés par l'ordonnance de représentation dans le cadre de l'instance en vertu de la LACC, de faire valoir leurs droits et de protéger leurs intérêts.

Il est possible d'obtenir une copie de l'ordonnance de représentation sur le site Web du contrôleur à <http://cfcanada.fticonsulting.com/SearsCanada/default.htm> et sur le site Web de notre cabinet à <http://www.kmlaw.ca/searsrepcounsel>.

Aux termes des modalités de l'ordonnance de représentation, Sears Canada est tenue de payer les honoraires des conseillers juridiques des représentants. Vous n'avez aucun frais juridique à payer.

Conformément au paragraphe 6 de cette ordonnance, si vous ne souhaitez pas être représenté par les représentants et les conseillers juridiques des représentants, vous devez remplir l'avis de retrait dont le modèle est joint à la présente lettre **avant le 8 septembre 2017**. Si vous refusez d'être ainsi représenté, vous devrez retenir les services de votre propre avocat **à vos propres frais**. Veuillez faire parvenir l'avis à l'adresse suivante :

**FTI Consulting Canada Inc., the Monitor of Sears Canada**

TD Waterhouse Tower  
79 Wellington Street West  
Suite 2010, P.O. Box 104  
Toronto (Ontario) M4K 1G8

Télec. : 416 649-8101

À l'attention de Jim Robinson

*Avis de suspension de la couverture d'assurance-maladie et d'assurance-vie*

Le 5 juillet 2017, la société a déposé une requête devant le tribunal en vue d'une audition le 13 juillet 2017 dans le but d'obtenir l'autorisation de cesser immédiatement le versement des autres avantages postérieurs à l'emploi et des cotisations spéciales mensuelles qu'elle doit au régime de retraite de Sears.

Après d'intenses négociations, les conseillers juridiques des représentants et les conseillers juridiques du gouvernement ontarien en sont parvenus à un règlement multipartite avec la société, ses prêteurs, le contrôleur et les autres parties dans le cadre duquel ils ont convenu de reporter la suspension afin que les paiements susmentionnés ne soient pas interrompus immédiatement et continuent d'être versés pendant encore trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2017.

Les modalités du règlement sont décrites dans le supplément du premier rapport du contrôleur daté du 12 juillet 2017 qui est affiché sur le site Web du contrôleur mentionné ci-dessus.



*a) Avantages au titre des soins de santé et des soins dentaires*

Veillez prendre note qu'**après le 30 septembre 2017**, vos avantages au titre des soins de santé et des soins dentaires postérieurs à la retraite auprès de Sears Canada prendront fin. **Toutes les réclamations doivent être soumises à Sears Canada et reçues par elle d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2017.** Nous vous encourageons à vous préparer en vue de remplacer votre couverture de soins de santé avant la suspension de ces avantages le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

*b) Avantages au titre de l'assurance-vie*

Sears Canada continuera de verser les primes d'assurance-vie aux termes de sa police d'assurance-vie collective contractée auprès de la Sun Life jusqu'au 30 septembre 2017. **Puisque la prime du mois d'octobre ne sera pas versée, la couverture d'assurance-vie prendra fin à l'expiration de la période de grâce de 31 jours prévue par la police, soit le 31 octobre 2017.** Nous vous encourageons à vous préparer en vue de remplacer votre assurance-vie avant la fin de la couverture actuelle le 31 octobre 2017.

Après avoir obtenu la protection de la LACC, la société a aussi pris les mesures suivantes :

- a) elle a obtenu un financement additionnel auprès de prêteurs appelés les « prêteurs des débiteurs-exploitants » (les « **prêteurs des débiteurs-exploitants** ») pour poursuivre ses activités pendant qu'elle est sous la protection de la LACC;
- b) elle a obtenu l'approbation du tribunal pour amorcer un processus de vente appelé le « processus de sollicitation aux fins de vente et d'investissement » (le « **processus de sollicitation** ») pour tenter de vendre l'entreprise en totalité ou à la pièce;
- c) elle a reçu l'autorisation de la Cour pour fermer un certain nombre de magasins partout au Canada et pour procéder à une vente de liquidation dans ces magasins.

*Le régime de retraite de Sears est en déficit*

Selon le rapport d'évaluation actuarielle daté du 31 décembre 2015, le régime de retraite de Sears est en déficit de 266,8 millions de dollars sur une base de liquidation. Autrement dit, s'il est mis fin au régime (ou que le régime est liquidé) sans que cette somme soit versée dans celui-ci, les actifs seront insuffisants pour continuer à payer la totalité des prestations de retraite mensuelles, et les prestations seront probablement réduites dans le futur d'un certain pourcentage. Nous suivons cette situation de près et nous analysons les stratégies juridiques tout en collaborant avec les représentants et d'autres parties. Nous vous tiendrons au courant des faits nouveaux au sujet du statut du régime de retraite de Sears.



## *Demande de documents*

Nous demanderons à Sears Canada de nous fournir les documents relatifs au régime de retraite de Sears et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous vous demandons également de nous faire parvenir une copie des documents pertinents en votre possession qui ont trait à vos avantages de retraite individuels et personnels de Sears Canada. Ces documents peuvent comprendre des contrats d'emploi individuels et des correspondances entre vous et la société. Veuillez nous faire parvenir une copie de ces documents dès que possible à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

**Par la poste :**

Sears Canada Inc. – Instance en vertu de la LACC  
Representation of Non-Union Retirees, Active and Former Employees  
c/o Communications Department  
Koskie Minsky LLP  
20 Queen Street West, Suite 900  
Toronto (Ontario) M5H 3R3

**Par courriel :** [searsrepcounsel@kmlaw.ca](mailto:searsrepcounsel@kmlaw.ca)

**Par télécopieur :** 416-977-3316

## *Prochaines étapes*

Au cours des prochaines semaines, la société amorcera le processus de vente aux termes du processus de sollicitation. Dans le cadre du règlement mentionné précédemment, les représentants et les conseillers juridiques des représentants recevront de l'information à jour sur les données financières et l'encaisse et une mise à jour régulière concernant le processus de vente de façon confidentielle, et nous pourrons ainsi faire le suivi de la situation financière de la société. Nous avons retenu les services de conseillers financiers (Ernst & Young Inc.) qui nous fourniront des conseils financiers spécialisés sur le rendement de la société dans le cadre du processus de sollicitation.

Nous vous tiendrons au courant des progrès de l'instance en vertu de la LACC, et afficherons des mises à jour sur le site Web de notre cabinet à l'intention des retraités et des employés de Sears Canada.

Pour de plus amples renseignements ou si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez consulter le site Web de notre cabinet à [www.kmlaw.ca/searsrepcounsel](http://www.kmlaw.ca/searsrepcounsel), appeler notre ligne d'aide au numéro sans frais **1 800-244-7120** ou nous faire parvenir un courriel à [searsrepcounsel@kmlaw.ca](mailto:searsrepcounsel@kmlaw.ca).

Nous espérons que ces mesures répondent à vos attentes pour l'instant. Si vous avez des questions au sujet de ce qui précède, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**KOSKIE MINSKY LLP**



Andrew J. Hatnay

AJH : vdl

p.j.

c.c. : Ken Eady, Bill Turner, Larry Moore  
Gus Tertigas, Ernst & Young  
Mark Zigler, Natercia McLellan (directrice des communications), *Koskie Minsky LLP*

## AVIS DE RETRAIT

À : **FTI CONSULTING CANADA INC.**, en sa qualité de contrôleur des entités  
Sears Canada nommé par la Cour  
TD Waterhouse Tower  
79 Wellington Street West  
Suite 2010, P.O. Box 104  
Toronto (Ontario) M4K 1G8  
Télec. : 416 649-8101

À l'attention de Jim Robinson

Par la présente, je vous avise que je ne souhaite pas être représenté par le cabinet Koskie Minsky LLP, conseillers juridiques des représentants (les « conseillers juridiques des représentants ») qui représentent les employés et les retraités non syndiqués de Sears Canada Inc. et de certaines de ses filiales (collectivement, les « entités Sears Canada ») dans le cadre l'instance intentée en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (n° de dossier de la Cour : CV-17-11846-00CL) (l'« instance en vertu de la LACC »). Je comprends que si je refuse d'être ainsi représenté et que je souhaite prendre part à l'instance en vertu de la LACC, je devrais le faire à titre indépendant. Je devrais alors, le cas échéant, retenir les services de mes propres conseillers juridiques, et je serais personnellement responsable des frais de ma propre représentation juridique.

Je comprends qu'une copie du présent avis de retrait sera remise aux conseillers juridiques des représentants et aux entités Sears Canada.

\_\_\_\_\_

Témoin

\_\_\_\_\_

Signature

Nom [en caractères d'imprimerie] : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Note : Pour refuser les services représentation, le présent formulaire doit être rempli et reçu à l'adresse qui précède au plus tard le 8 septembre 2017.**